

# COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY



## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU

**MARDI 4 DÉCEMBRE 2007 À 19H00, À LA MAIRIE**

Présents : M. PASCHE Philippe, Président  
M. WALLIMANN Stéphane, Vice-président  
M. MONNEY Serge, deuxième Vice-président

Mmes et MM. BERNER Daniel, BOLLE Alain, CURTIN François,  
DELLENBACH Antoine, FRISCHHOLZ Hans-Jörg, GENSER Noëlle,  
GRANDJEAN Dominique, JUILLERAT Linda, KÖSSLER Daniel,  
LAFARGUE Catherine, MAEDER Thierry, PERIAT Grégoire,  
RENGGLI, Frank TONINELLI Alexandre, WENGER Serge, WÜLSER  
Laurent

Assistent : M. MERMOUD Jean-Marc, Maire  
Mme ARCHETTO Valérie, Conseillère administrative  
M. SCHNEEBELI Hubert, Conseiller administratif  
M. BOVEY Michel, Secrétaire Communal (procès-verbal)

### ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2007
2. Communications du bureau
3. Communications du Conseil administratif
4. Rapports des Commissions
  - 4.1. Commission des sports, loisirs et manifestations
  - 4.2. Commission de l'aménagement et des transports
  - 4.3. Commission sociale
  - 4.4. Commission de la sécurité
5. Projets de délibération
  - 5.1. Relative au préavis concernant le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) No 29334-530 établi par le Département du Territoire
6. Propositions du Conseil administratif
7. Propositions et questions
8. Divers

\* \* \*

Le président Pasche ouvre la séance de rentrée à 19h00, en saluant l'ensemble des participants. Tous les Conseillers municipaux sont présents.

L'ordre du jour ne suscitant aucun commentaire, le président passe sans plus tarder au premier point de celui-ci.

1. **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2007**

1.1. **Point 5.2., page 7 "Délibération relative à l'approbation du budget de fonctionnement annuel et du taux des centimes additionnels pour 2008" - Intervention de Mme Linda Juillerat"**

Mme Juillerat déclare avoir simplement voulu souligner le fait que la question du seuil minimum de 0,7 % du total des charges à consacrer à l'aide sociale n'avait pas été débattue au sein de la Commission sociale et parascolaire.

Sous réserve de la modification ci-dessus, le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 novembre 2007 est approuvé par 18 oui, aucun non et aucune abstention, soit à l'unanimité du Conseil municipal, avec remerciements à son auteur.

2. **Communications du bureau**

2.1. **Organisation des ventes-échanges bi-annuelles - Lettre ouverte de Mme Yasmine Ambs au Conseil municipal**

Le président Pasche donne lecture d'une lettre ouverte qu'il a reçue tout récemment, adressée par Mme Yasmine Ambs au Conseil municipal :

*"Lettre ouverte au Conseil municipal*

*Monsieur le Président,*

*Le comité d'organisation de la vente-échange s'est réuni en octobre afin de déterminer si nous continuions à participer à l'organisation des deux ventes annuelles pour le compte de La Ruche ou si nous prenions une direction différente.*

*En effet, il nous avait paru judicieux d'établir une sorte de tournus pour verser les bénéfices des deux ventes à certaines associations de la Commune, plus particulièrement la gym, les Pitchounets et les Aînés.*

*Cette idée commune, je le précise, est partie d'un bon sentiment et loin de nous l'idée de polémiquer ou de se "mettre à dos" une partie des Conseillers municipaux, administratifs et autres personnes.*

*La phrase relevée dans le PV du Conseil municipal du 30 octobre dernier*

*[...] D. Grandjean rapporte la déception éprouvée par les responsables du comité d'organisation de la vente-échange de ne pas avoir été invités à la soirée du 75<sup>ème</sup> anniversaire de La Ruche, qui s'est tenue dernièrement à la salle communale. [...]*

*au sujet de notre déception ne reflète pas la réalité. Nous n'avons pas dit être déçues, mais seulement qu'il nous aurait paru judicieux d'être invitées en regard du travail fourni chaque année.*

*D'autre part, nous ne nous sentons pas indésirables aux yeux du comité de la section Pregny-Chambésy. nous nous sentons ignorées totalement. Cependant, ce n'est pas la raison pour laquelle nous nous sommes décidées d'un commun accord de mettre notre énergie pour fonder une autre association (comme on nous l'avait suggéré) ou plus récemment de penser à reprendre l'AIPC avec des projets supplémentaires.*

*J'ai reçu cette semaine un courriel de Mme Isabelle Guignard qui m'informait*

*renoncer à tout projet autre que la formation actuelle de la vente-échange en raison des pressions qu'elle a subies.*

*Par conséquent, je lui laisse reprendre les rênes de la vente-échange en compagnie de deux autres personnes en lui apportant néanmoins toutes les données nécessaires pour la mener à bien.*

*Je déplore tout ce vacarme et toute cette polémique qui m'ont blessée profondément et je tenais à dissiper tout malentendu possible.*

*Je vous souhaite à toutes et à tous de joyeuses et paisibles fêtes de fin d'année.*

Yasmine Ambs

## 2.2. **Parrainages Suisse-Burkina - Compte-rendu des activités de l'Association Michel**

Le président donne également lecture d'un courrier daté du 14 novembre 2007 dans lequel les responsables de l'Association Michel rendent compte de la construction de classes d'école au Burkina Faso, en partie grâce à l'aide de notre Commune :

### **Actualités - Automne 2007**

#### **Une grande avancée dans les projets d'infrastructure du complexe scolaire**

Les travaux entrepris au printemps avec la construction de 4 classes ont été complétés en septembre et octobre par la rénovation du premier bâtiment primaire de trois classes et surtout par la finition de'un bâtiment de 4 classes inauguré à la rentrée scolaire d'octobre et dont le financement a été assuré par la Commune de Pregny-Chambésy (canton de Genève).

## 3. **Communications du Conseil administratif**

### 3.1. **Vente aux enchères de la parcelle 1773 "les Vignes"** (M. Jean-Marc Mermoud, Maire)

Revenant sur la vente aux enchères publiques du vendredi 2 novembre 2007, M. J.-M. Mermoud rappelle que deux recours de nature juridique ont été interjetés, l'un contre la décision d'attribution de l'Office des poursuites, l'autre auprès de la Commission foncière agricole. A ce jour, nous n'avons aucune nouvelle de ces deux instances qui n'ont pas encore rendu de décision dans cette affaire.

### 3.2. **Travaux en cours ou en projet** (M. Jean-Marc Mermoud, Maire)

#### **Chantier du collecteur du chemin William-Barbey**

Les travaux, qui ont débuté il y a un mois, se déroulent normalement. Opposés dans un premier temps au changement de la conduite d'eau, les SIG-Services industriels de Genève se sont tout de même décidés à procéder à son remplacement, à leurs frais bien entendu.

### 3.3. **Prochaine séance de la Commission de l'environnement** (Mme Valérie Archetto, Conseillère administrative)

Mme Archetto rappelle aux membres de la Commission de l'environnement qu'ils sont convoqués en séance mercredi 5 décembre 2008.

### 3.4. **Prochaine séance de la Commission des bâtiments** (Mme Valérie Archetto, Conseillère administrative)

Les membres de la Commission des bâtiments se retrouveront jeudi 6 décembre 2007, pour une visite de la salle communale d'Avully.

3.5. **Nouvelle machine à café à la salle communale**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

La nouvelle machine à café a été installée à fin novembre dernier, à la grande satisfaction de ses utilisateurs.

3.6. **Concert du Duo Michel Tirabosco à la Villa Mc Gregor**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli rappelle le concert que donnera le Duo Michel Tirabosco, flûte de pan et Sophie Blanchart, guitare et chant, dimanche 16 décembre 2007 à 17h00, à la Villa Mc Gregor (chemin du Champ-de-Blé 6).

3.7. **Prochaine réunion de la Commission sports, loisirs et manifestations**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli rappelle aux Commissaires la date du mardi 18 décembre 2007. Ce soir-là, ils se réuniront pour la préparation des cornets en vue de la fête de Noël Pour Tous du jeudi 20 décembre 2007.

3.8. **Voeux des élus à l'occasion de la nouvelle année**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli informe le Conseil municipal que les voeux des élus de la législature 2007-2011 à la population seront bientôt distribués dans les boîtes aux lettres. Il s'agira d'un petit fascicule contenant les photos des Conseillers administratifs et des Conseillers municipaux.

3.9. **Mise en place du nouveau skate-park**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

M. Schneebeli nous informe que les installations du nouveau skate-park seront prêtes d'ici la fin février 2008. Inutile de préciser que les jeunes gens de Pregny-Chambésy et des Communes voisines se réjouissent de pouvoir les tester...

3.10. **Intensification des contrôles de vitesse par radar**  
(M. Hubert Schneebeli, Conseiller administratif)

Nous avons demandé à la Gendarmerie d'intensifier les contrôles de vitesse des véhicules par radar, dans le but évident d'accroître la sécurité routière.

4. **Rapports des Commissions**

4.1. **Commission des sports, loisirs et manifestations**  
(rapporteur : M. Dominique Grandjean, président)

La Commission s'est réunie le jeudi 15 novembre 2007 afin de passer en revue, puis attribuer les diverses tâches pour l'organisation de la fête de Noël pour Tous agendée au jeudi 20 décembre prochain.

Au chapitre des "Divers", à signaler que M. H. Schneebeli, Conseiller administratif délégué, a négocié une prolongation des horaires de fonctionnement des deux carrousels loués lors de la fête des Promotions (à savoir le manège des petits et le voltigeur).

4.2. **Commission de l'aménagement et des transports**  
(rapporteur : M. Daniel Kössler, président)

La Commission s'est réunie le 19 novembre 2007. A son ordre du jour, l'étude du projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit, un plan qui a pour but une limitation des émissions de bruit en fonction des zones, et de prendre les mesures qui s'imposent lors de nouvelles constructions, en fonction de la zone.

Au final, la Commission approuve à l'unanimité le projet de plan d'attribution des degrés

de sensibilité au bruit qui sera soumis tout à l'heure au conseil municipal, sous la forme d'un projet de délibération.

4.3. **Commission sociale**  
(rapporteur : M. Alain Bolle, président)

La Commission s'est réunie le 21 novembre 2007. Ce soir-là, elle a essentiellement travaillé, pour la seconde séance consécutive, sur le projet de nouvelle halte garderie. A l'issue des débats, les Commissaires ont retenu une option qui sera présentée mardi 11 décembre prochain au comité du Jardin d'enfants Les Pitchounets. En outre, la Commission a manifesté son intention de soumettre un projet abouti lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2008, en coordination avec la Commission des bâtiments, pour ce qui est de la rénovation du bâtiment occupé par le Jardin d'enfants.

Enfin la commission a décidé d'attribuer le solde disponible du budget, soit CHF 17'000.-, à plusieurs projets pilotés par des associations genevoises oeuvrant dans le secteur social. Pour les autres points, le président renvoie ses collègues au procès-verbal dès qu'il sera sorti de presse.

4.4. **Commission de la sécurité**  
(rapporteur : M. Hans-Jörg Frischholz, président)

La Commission s'est réunie le 27 novembre 2007. Elle a débattu principalement de la problématique de la sécurité routière. Les informations qui sont remontées par l'intermédiaire des groupes politiques vont toutes dans le sens de la nécessité de mener une réflexion sur la gestion du trafic.

Etant donné les mesures d'accompagnement qui seraient à prévoir dans le cadre du projet de la route des Nations, un rapprochement avec le bureau d'études en charge de celui-ci sera opéré au début de l'année 2008.

Pour les autres détails de cette séance, le président renvoie au procès-verbal qui sera diffusé le moment venu.

5. **Projets de délibération**

5.1. **Relative au préavis concernant le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) No 29334-530 établi par le Département du Territoire**

M. J.-M. Mermoud, Maire, a affiché le plan officiel sur lequel le Conseil municipal sera appelé à se prononcer tout à l'heure, ainsi qu'un plan de plus grandes dimensions, offrant une meilleure visibilité.

Il fait tout d'abord appel à la mémoire des "anciens" du Conseil municipal qui doivent certainement se souvenir que le sujet des degrés de sensibilité au bruit a déjà été évoqué en son temps, à l'occasion de la construction de la troisième voie CFF. Il donne ensuite quelques explications sur le sujet.

Les degrés de sensibilité au bruit définissent le niveau de bruit tolérable pour telle ou telle zone considérée, en vertu de l'ordonnance fédérale pour la protection contre le bruit (OPB). Toujours en vertu cette ordonnance, l'attribution des degrés de sensibilité au bruit est du ressort des cantons.

L'OPB prévoit quatre degrés de sensibilité :

- Degré 1 : doté d'un niveau de tolérance très bas, il concerne les zones de détente, les maisons de repos, les hôpitaux, les cliniques, etc.
- Degré 2 : concerne des zones résidentielles (villas et autres)
- Degré 3 : concerne des zones d'activité et de commerce

- Degré 4 : concerne des zones industrielles

Si, la zone agricole mise à part, un degré de sensibilité 2 a été attribué en 1996 le long des voies CFF, depuis lors d'autres degrés ont été attribués en divers points du territoire communal, au gré des plans localisés de quartier (PLQ) adoptés au fil des ans. Le nouveau plan soumis ce soir au Conseil municipal concerne quelques périmètres qui n'ont pas encore été pris en compte, zones résiduelles auxquelles ont été attribué un degré de sensibilité 2, le degré 3 ayant été attribué à certains secteurs particulièrement bruyants, le long de l'autoroute, vers l'échangeur du Vengeron et la route Suisse.

Ce plan a fait l'objet d'une mise à l'enquête publique, et d'un examen par la Commission consultative pour la lutte contre le bruit, Commission dont M. Mermoud a d'ailleurs fait partie en son temps.

Au terme de cette présentation, le président ouvre la discussion :

- M. F. Curtin** : Aimerais savoir quelle est l'utilité réelle de ces degrés de sensibilité au bruit ?
- M. J.-M. Mermoud** : Il s'agit d'obliger les personnes génératrices de nuisances sonores à prendre les mesures d'assainissement nécessaires afin de satisfaire aux exigences légales. A titre d'exemple, M. Mermoud cite le cas de la Commune qui a fait changer la surface de certaines artères pour la remplacer par un revêtement phono-absorbant ; de même nous pourrions être appelés à ériger en certains endroits des murs de protection anti-bruit.

Constatant l'absence d'autres remarques et questions, le président soumet le projet de délibération suivant au vote du Conseil municipal (alors que lui-même ne prend pas part au vote) :

## COMMUNE DE PREGNY-CHAMBÉSY

### D É L I B É R A T I O N

#### Relative au préavis concernant le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) No 29334-530 établi par le Département du Territoire

#### Arrêté :

Vu l'article 30, alinéa 1, lettre r) de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 (B 6 05) ;

Vu la loi fédérale sur la protection de l'environnement (LPE) et l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) ;

Vu l'article 15, alinéa 1, du règlement sur la protection de l'environnement ;

Vu l'article 13, lettre f, de la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire ;

Vu le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) No 29334-530 daté du 1<sup>er</sup> septembre 2006 et son exposé des motifs, établi par le Département du Territoire ;

Vu la mise à l'enquête publique No 1521 du 28 mars au 26 avril 2007 inclus concernant ce projet ;

Vu l'observation subséquente reçue par le Département du Territoire et la réponse du Domaine de l'aménagement du territoire y relative, toutes deux transmises à la Commune en date du 23 octobre 2007 ;

Vu la demande du Département du territoire du 23 octobre 2007, de soumettre le projet

susmentionné au Conseil municipal pour préavis ;

Vu le rapport favorable de la Commission de l'aménagement et des transports du 19 novembre 2007 ;

Sur proposition du Conseil administratif,

Le Conseil municipal de Pregny-Chambésy, dans sa séance du 4 décembre 2007, **par 18 oui, aucun non et aucune abstention,**

#### Décide

de préavis favorablement le projet de plan d'attribution des degrés de sensibilité au bruit selon l'ordonnance fédérale sur la protection contre le bruit (OPB) No 29334-530, daté du 1<sup>er</sup> septembre 2006, établi par le Département du Territoire.

**Le Président : Philippe PASCHE**

En conséquence, la délibération ci-dessus est acceptée.

#### 6. Propositions du Conseil administratif

Néant.

#### 7. Propositions et questions

##### 7.1. Organisation de deux apéritifs annuels : l'un pour les nouveaux habitants de la Commune, l'autre pour les bénévoles de la Commune (Proposition de M. Alain Bolle)

Lors de la séance du Conseil municipal du 30 octobre 2007, M. Bolle a proposé que le Conseil administratif étudie l'organisation, une fois par année ou plus d'un apéritif de bienvenue destinés aux nouveaux habitants de la Commune, ainsi qu'un deuxième apéritif destiné aux bénévoles de la Commune. N'ayant pas de nouvelles quant à la suite donnée à ces deux propositions, il relance le Conseil administratif.

M. J.-M. Mermoud répond que des dates seront proposées au début de l'année 2008.

#### 8. Divers

##### 8.1. Enfin une nouvelle machine à café à la salle communale...! (Intervention de M. Dominique Grandjean)

M. Grandjean salue le changement de la machine à café de la salle communale. Il espère simplement que le Conseil administratif n'a pas payé un prix excessif pour cet appareil. En effet, lors de la législature précédente, la Commission des sports, loisirs et manifestation s'était vu proposer une machine à café à CHF 24'000.00, pour une dizaine de cafés par jour en moyenne, proposition qui avait été refusée...

Le bon sens de la précédente Commission aura-t-il été suivi cette année ?

Surpris par cette question à laquelle il a déjà été répondu de vive voix à la salle communale, M. H. Schneebeli répète que cette machine, presque neuve et encore plus performante que l'ancienne, a coûté moins de CHF 10'000.00.

##### 8.2. Station-service Agip-Jura / Licenciement par Agip Suisse SA de M. Gaetano Della Polla, gérant (Intervention de M. Dominique Grandjean)

M. Grandjean nous annonce que la société Agip Suisse SA, après avoir attendu quelques mois pour faire moins de bruit, a licencié le gérant de sa station-service côté

Jura, M. Gaetano Della Polla. Il estime qu'il s'agit-là du triste épilogue d'une histoire dans laquelle les autorités communales n'ont pas joué le rôle qu'il aurait fallu pour défendre un "petit" administré ! Il pense que le rôle d'un Conseil municipal et de son exécutif consiste justement à défendre les besoins de nos habitants face à une grosse société privée (nous avons sûrement plus besoin d'un petit garage que d'un "troisième" dépôt de pain !), du moment que cette même société sollicite de notre part un préavis pour une autorisation de construire.

Lorsqu'on exige de la part de privés ou de personnes morales la construction d'un parking à voitures souterrain comme condition pour la délivrance d'un préavis favorable, on peut également exiger le maintien d'un commerce de proximité...

Dont acte.

8.3. **Plaidoyer pour l'accueil de jeunes gens à l'occasion du grand rassemblement de la Communauté de Taizé, du 28 décembre 2007 au 1<sup>er</sup> janvier 2008**

*(Intervention de M. Alain Bolle)*

Lors de la dernière séance du Conseil municipal, M. Bolle a lancé un vibrant plaidoyer pour l'accueil, par des particuliers, par des familles, d'un ou plusieurs jeunes gens qui viendront à Genève, de la fin décembre au début janvier 2008, dans le cadre du grand rassemblement de Taizé. A ce jour, environ 15'000 jeunes sur les 30'000 attendus n'ont pas encore trouvé de logement, aussi M. Bolle prie-t-il le Conseil administratif de bien vouloir mettre les locaux de la protection civile du chemin de Valérie à disposition.

Mme Valérie Archetto répond que pour sa part, le Conseil administratif a déjà pris la décision d'utiliser la salle communale le 31 décembre 2007 au soir, de même que la salle de gym et la salle des loisirs de Pregny entre le 29 décembre 2007 et le 1<sup>er</sup> janvier 2008.

Quant aux locaux de protection civile de Valérie, le Conseil administratif est actuellement en tractation pour sa mise à disposition. Naturellement, tout cela signifiera l'obligation de faire appel à l'esprit de dévouement d'une partie du personnel communal.

L'ordre du jour étant épuisé, le président Pasche termine en souhaitant de belles fêtes de fin d'année à toute l'assistance.

A son tour, M. J.-M. Mermoud, Maire, forme ses meilleurs voeux pour une bonne et heureuse Année 2008 à l'ensemble des Conseillers municipaux et de leur famille. Il convie ensuite tout le monde à partager le verre de l'amitié.

Le président lève la séance à 19h45.

\* \* \*

**Le Président** : **Philippe PASCHE**  
**Le Vice-président** : **Stéphane WALLIMANN**  
**Le deuxième Vice-président** : **Serge MONNEY**  
**Le Rédacteur du P.-V.** : **Michel BOVEY**